

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 12 janvier 2016

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : madame la mairesse Nathalie Lévesque, mesdames les conseillères, Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absent : monsieur Benoît Fraser

005.01.16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 soit accepté tel que présenté en laissant le varia ouvert.

006.01.16

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Madame la mairesse Nathalie Lévesque s'informe auprès des membres du conseil municipal, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015, des deux séances extraordinaires du 22 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 5 janvier 2016.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie des procès-verbaux, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de les ratifier et de les adopter en apportant les corrections suivantes :

-Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015

Après la résolution no 272-12-15, insérer un titre de paragraphe avant le texte : « madame Nathalie Desroches... » « Fausse rumeur – mise au point ».

-Séance extraordinaire du 22 décembre 2015 à 19 h 30

À la résolution no 278-12-15, 6^e Attendu que : enlever..... « dont un délai important d'acceptation du règlement d'emprunt..... »

-Séance extraordinaire du 22 décembre 2015 à 20 h 00

À la résolution no 282-12-15, 3^e Attendu que 2^e phrase : remplacer « elle demande un vote à main levée... » par « elle demande le vote... ».

-Séance extraordinaire du 22 décembre 2015 à 20 h 00

À la résolution no 283-12-15, 2^e Attendu que : remplacer « elle demande un vote à main levée... » par « elle demande le vote... ».

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Suite à une vérification auprès de la directrice générale adjointe, Mme Manon Lévesque, la directrice générale Mme Linda Pelletier mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

007.01.16

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

La liste des salaires et les incompressibles, et la liste des comptes à payer sont déposées et font partie intégrante du procès-verbal.

Il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

| | |
|-------------------------------------------------|---------------------|
| TOTAL SALAIRES | 24 374.59 \$ |
| TOTAL DES INCOMPRESSIBLES - MUNICIPALITÉ | 14 758,97 \$ |

| | |
|-------------------------------------------------|----------------------|
| TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ | 102 610,06 \$ |
| GRAND TOTAL : | 141 743,62 \$ |

Je soussignée, Linda Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 12 janvier 2016 et dont j'ai copie aux archives.

Linda Pelletier
Directrice générale

008.01.16 **NOMINATION DES SIGNATAIRES À LA CAISSE POPULAIRE DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE**

ATTENDU QU'il a été convenu à la séance extraordinaire du 8 avril 2014 que désormais il y aura toujours quatre (4) signataires désignés à la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière;

ATTENDU QUE la signature d'un élu devra toujours accompagner la signature d'un membre de l'administration;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Nathalie Lévesque, mairesse et Éric Lavoie conseiller au siège numéro 5 soient autorisés à signer en tant que représentants des élus municipaux et que Mme Linda Pelletier, directrice générale et Mme Manon Lévesque, directrice générale adjointe soient autorisées en tant que représentantes de l'administration de la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière.

009.01.16 **NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MME LINDA PELLETIER, COMME ADMINISTRATRICE PRINCIPALE POUR LES TRANSACTIONS PAR ACCESD AFFAIRES**

ATTENDU QU'une personne doit être nommée à la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière comme administrateur principal pour les transactions par AccèsD Affaires;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Linda Pelletier, directrice générale, soit nommée comme administratrice principale pour les transactions par AccèsD Affaires pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

010.01.16 **NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MME LINDA PELLETIER, REPRÉSENTANTE AUTORISÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME AUPRÈS DE CLICSÉQR**

ATTENDU QUE ClicSÉQR est un service d'authentification du gouvernement du Québec offert par les ministères et organismes participant, offrant des services en ligne aux entreprises accessibles à partir de ClicSÉQR;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire participe à ce service;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Linda Pelletier, directrice générale, représentante autorisée de la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de ClicSÉQR.

011.01.16 **NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MME LINDA PELLETIER, RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME POUR CLICSÉQR**

ATTENDU QUE la personne autorisée représentant la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de ClicSEQUR doit être nommée responsable des services électroniques de la Municipalité de Saint-Pacôme;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Linda Pelletier, directrice générale, responsable des services électroniques de la Municipalité de Saint-Pacôme.

012.01.16

NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

ATTENDU QUE selon la Loi sur l'Accès à l'information, la personne responsable doit être celle ayant la plus haute autorité au sein de la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette tâche revient à la mairesse et que celle-ci désire la déléguer à la personne responsable de la garde des archives;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal nomme la directrice générale Mme Linda Pelletier à titre de personne responsable de la protection des renseignements personnels et de l'Accès à l'information de la municipalité de Saint-Pacôme.

013.01.16

CHANGEMENT DE SIGNATAIRE ET D'UTILISATEUR POUR LA CARTE VISA DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE l'engagement de Mme Linda Pelletier à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière à la municipalité de Saint-Pacôme a été entériné par voie de résolution (no 245.11.15) du conseil municipal lors de la séance régulière du conseil tenue le 03 novembre 2015;

ATTENDU QUE Mme Linda Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière, a été désignée par voie de résolution le 12 janvier 2016, en tant que représentante de l'administration, signataire désignée à la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière et qu'elle a été nommée comme administratrice principale pour les transactions via AccèsD Affaires pour le compte de la municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme détient une carte de crédit affaires qui sert notamment aux dépenses relatives aux fonctions de l'administration et de la directrice générale;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Linda Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à être utilisatrice de la carte Visa Affaires et à en être signataire sur tous les documents et transactions en plus de désactiver définitivement la carte Visa Affaires Desjardins de M. Philippe Côté, ex-directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Pacôme. De par cette résolution, Mme Linda Pelletier est également autorisée à signer tous les documents concernant le changement de signataire auprès de Visa et du Centre financier aux entreprises (CFE) de la Côte-du-Sud.

014.01.16

AUTORISATION À LA STATION PLEIN AIR POUR SA DEMANDE DE MORATOIRE CHEZ DESJARDINS ENTREPRISES-CÔTE-DU-SUD

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme est caution de la Station plein air de Saint-Pacôme dans un prêt contracté auprès de Desjardins Entreprises-Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE le prêt original était de quatre cent soixante-quinze mille dollars (475 000 \$) et que le solde en date du 30 novembre 2015 est de deux cent cinquante-sept mille six cent vingt-trois dollars (257 623 \$) ;

ATTENDU QUE la Station plein air a déposé à l'automne 2015 une proposition aux créanciers non garantis en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et que cette proposition a été acceptée ;

ATTENDU QUE la Station plein air ne réalisera aucune activité de glisse pour la saison hivernale 2015-2016 compte tenu qu'elle est en attente d'une subvention pour la mise à niveau sécuritaire de ses installations;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration et le Comité de relance réalisent des activités de financement leur permettant de préserver les actifs de la Station plein air ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme autorise la Station plein air de Saint-Pacôme à demander un moratoire de remboursement de capital et intérêts sur le prêt cautionné par celle-ci auprès de Desjardins Entreprises-Côte-du-Sud, et ce, pour l'année 2016.

015.01.16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 297 PORTANT SUR LA TAXATION 2016 ET AYANT POUR OBJET D'IMPOSER DE LA TAXE FONCIÈRE, DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES ET DES TARIFS POUR LES SERVICES : AQUEDUC, ÉGOUTS, ASSAINISSEMENT DES EAUX, CUEILLETTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR RÉSIDENCES, CHALETS ET COMMERCE ISOLÉS

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le budget de l'année financière 2016 lors de la réunion extraordinaire tenue le 22 décembre 2015 prévoyant des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent, et se détaillant comme suit :

DÉPENSES

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Administration générale | 326 287 \$ |
| Sécurité publique | 213 414 \$ |
| Transport | 252 301 \$ |
| Hygiène du milieu | 429 769 \$ |
| Participation – logement social | 8 886 \$ |
| Aménagement, urbanisme et développement | 106 581 \$ |
| Loisirs et culture | 177 464 \$ |
| <i>Sous-total des dépenses de fonctionnement</i> | 1 514 702 \$ |
| Frais de financement, incluant remboursements de la dette à long terme, et autres affectations | 762 500 \$ |
| TOTAL DES DÉPENSES: | 2 277 202 \$ |

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

A) Taxes sur une autre base

| | |
|----------------------------------|-------------------|
| Aqueduc & égouts – exploitation | 151 544 \$ |
| Boues de fosses septiques | 13 600 \$ |
| Matières résiduelles | 152 836 \$ |
| Réserve pour étangs aérés | 30 000 \$ |
| Centre d'urgence 911 | 8 200 \$ |
| Aqueduc & égouts – service dette | 385 948 \$ |
| Cours d'eau – répartition | 2 303 \$ |
| TOTAL: | 744 431 \$ |

B) Tenant lieux de taxes, transferts, services rendus et autres revenus

| | |
|-------------------------------------------|-------------------|
| Santé et services sociaux | 66 305 \$ |
| École primaire | 5 000 \$ |
| Gouvernement du Canada | 10 000 \$ |
| Péréquation | 106 700 \$ |
| Transport | 12 053 \$ |
| Hygiène du milieu | 71 733 \$ |
| Loisirs et culture | 6 237 \$ |
| Services rendus aux organismes municipaux | 2 570 \$ |
| Autres services rendus | 64 603 \$ |
| Imposition de droits | 27 663 \$ |
| Intérêts, amendes et pénalités | 32 500 \$ |
| Autres revenus | 14 000 \$ |
| TOTAL: | 419 364 \$ |

C) Pour combler la différence entre les dépenses et le taux des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, la taxe générale à l'évaluation sera la suivante :

Recette de la taxe

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Taxes foncières générale | 510 500 \$ |
| Service dette / aqueduc égout | 90 265 \$ |
| Service dette générale | 189 336 \$ |
| Taxes spéciales police | 89 046 \$ |
| Taxes spéciales déneigement | 101 253 \$ |
| Quotes-parts / services rendus MRC | 133 007 \$ |
| TOTAL: | 1 113 407 \$ |

GRAND TOTAL DES REVENUS : 2 277 202 \$

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la réunion extraordinaire du 5 janvier 2016 par le conseiller M. Christian Dionne;

Madame Nathalie Desroches demande le vote :

Ont voté pour : Julie Mercier, Johanne Dubé, Christian Dionne et Éric Lavoie.

A voté contre : Nathalie Desroches

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à la majorité des membres présents que le règlement 297 soit adopté et que le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2016.

ARTICLE 2

Conformément au rôle d'évaluation au 1^{er} janvier 2016 présentant une évaluation totale des immeubles imposables de 100 490 800 \$, le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1.10797 \$/100,00 \$ pour l'année 2016 et se détaille comme suit :

| | |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|
| Taxe foncière générale | 0.50801 \$/100 \$ |
| Service dette/aqueduc égout (15% réparti à l'ensemble) | 0.08982 \$/100 \$ |
| Service dette générale (25% réparti à l'ensemble) | 0.18841 \$/100 \$ |
| Taxes spéciales police | 0.08861 \$/100 \$ |
| Taxes spéciales déneigement | 0.10076 \$/100 \$ |
| Quotes-parts/services rendus | 0.13236 \$/100 \$ |
| Taux de taxe foncière générale | 1,10797 \$/100 \$ |

ARTICLE 3

Le Conseil fixe le tarif de compensation pour l'enlèvement et la destruction des matières résiduelles à 186,07 \$ pour l'année 2016, selon le règlement 262 soit l'unité de référence équivalente au 360 litres. Ce tarif représente 31,58 \$ de moins pour chaque unité.

ARTICLE 4

Tarifification - Aqueduc et égouts (service de la dette - 85% et 75%)

Le Conseil fixe le tarif aqueduc et égouts 2016 relié au service de la dette à 659,74 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéros 92, 189, 206, 212, 247, 261, 264 et 269 pour tous les immeubles identifiés.

ARTICLE 5

Tarifification - Aqueduc et égouts (coûts d'exploitation)

Les coûts d'exploitation 2016 pour l'aqueduc et les égouts seront chargés à 259,05 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéro 92, 119, 171, 189, 206, 212, 226, 235, 247, 261, 264 et 269 pour tous les immeubles identifiés.

ARTICLE 6

Le Conseil fixe le tarif pour la vidange de fosse septique à 84,21 \$ pour l'année 2016. Pour les chalets, le tarif est de 42,11 \$ pour l'année 2016.

ARTICLE 7

Le conseil fixe le tarif affectation pour l'entretien des étangs aérés à 51,28 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifiée au tableau des unités contenu aux règlements numéros 92, 119, 171, 189, 206, 212, 226, 235, 247, 261, 264 et 269 pour tous les immeubles identifiés.

ARTICLE 8

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 25 % pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE DOUZIÈME (12^e) JOUR DE JANVIER 2016.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Linda Pelletier
Directrice générale

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 296 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 166 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Avis de motion est par la présente donné par Éric Lavoie qu'à une prochaine réunion, le règlement no 296 visant à modifier le règlement numéro 166 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale avec dispense de lecture.

Éric Lavoie, conseiller

016.01.16

APPROBATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA RUE GALARNEAU POUR LE REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (10 000\$)

ATTENDU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Galarneau pour un montant subventionné de dix mille dollars (10 000 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Galarneau dont la gestion incombe à la municipalité de Saint-Pacôme et que le dossier de vérification a été constitué ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

017.01.16

AUTORISER LA DIRECTION GÉNÉRALE À METTRE À ZÉRO LES COMPTES DE TAXES DE MOINS DE 2,00 \$

Il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents que la directrice générale, Mme Linda Pelletier, soit autorisée à mettre à zéro les comptes de taxes ayant un solde inférieur à 2,00 \$ pour l'année de taxation 2015.

018.01.16

ENGAGEMENT FINANCIER ET APPEL DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE COORDONNATEUR EN LOISIR INTERMUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme désire maintenir son offre en loisirs et qu'elle a l'opportunité de partager une personne ressource avec les municipalités de Rivière-Ouelle et de Mont-Carmel;

ATTENDU QUE la période d'embauche de cette personne ressource sera pour une durée de 9 mois en 2016 avec possibilité de renouvellement à chaque année;

ATTENDU QUE la municipalité fiduciaire pour l'année 2016 sera Mont-Carmel et qu'elle s'occupera d'embaucher la personne ressource;

ATTENDU QUE les frais reliés à l'embauche de la personne ressource seront divisés également entre les trois municipalités et que ces frais sont évalués à environ 27 000,00 \$ représentant un coût d'environ 9 000,00 \$ pour Saint-Pacôme pour l'année 2016;

ATTENDU QU'il y aura une répartition équitable des heures travaillées dans chacune des trois municipalités;

ATTENDU QUE les frais exacts reliés à l'embauche de la personne ressource seront divisés au prorata d'utilisation de cette personne par chacune des municipalités;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la municipalité de Mont-Carmel à procéder à un appel de candidatures au nom des trois municipalités participantes;

QUE le comité de sélection soit formé d'un représentant par municipalité désigné par le maire ou la directrice générale;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente avec les municipalités de Mont-Carmel et Rivière-Ouelle selon les conditions énumérées ci-haut.

019.01.16

NOMINATION DE MME KIM CORNELISSEN POUR FAIRE PARTIE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QU'un poste est toujours vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE Mme Kim Cornelissen, membre du Comité de développement volet environnement, est intéressée à siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Kim Cornelissen membre du Comité consultatif d'urbanisme.

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2016 DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), chacun des membres du conseil de la municipalité de Saint-Pacôme dépose une déclaration mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Pacôme et de la MRC de Kamouraska et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

La directrice générale, Mme Linda Pelletier, confirme que les déclarations reçues sont conformes.

CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Près de vingt (20) personnes assistent à la réunion.

020.01.16

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21 h 05.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Linda Pelletier
Directrice générale